

**Décision N°DEC23-20 portant nomination d'un directeur par intérim
d'une unité de service**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la décision du Président de l'université de Bordeaux de renouvellement de l'UAR 3033 - IECB en date du 4 mars 2022 ;

Vu la décision n°DEC22-13 portant nomination de Mme Valérie GABELICA aux fonctions de directrice et M. Antoine LOQUET aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité de service UAR 3033 Unité de soutien à l'Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB) du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Vu la démission de Mme Valérie GABELICA de ses fonctions de directrice de l'UAR IECB au 31 août ;

Vu la décision n°DEC23-12 portant nomination de M. Antoine LOQUET aux fonctions de directeur par intérim de l'UAR IECB du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable des tutelles en date du 21 décembre 2023 ;

Considérant le contrat de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Antoine LOQUET est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche UAR 3033 - Institut Européen de Chimie et de Biologie (IECB) à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 août 2024.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2023
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

